



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : transports aériens

Question écrite n° 45519

Texte de la question

Mme Gabrielle Louis-Carabin souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'outre-mer sur l'importance du passeport mobilité pour les jeunes Guadeloupéens. Ce dispositif, concrétisation de la continuité territoriale, mérite d'être optimisé. Aussi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il est prévu une extension du passeport à la mobilité sportive et aux concours de catégorie C de la fonction publique et quand elle sera effective.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite interroger la ministre de l'outre-mer sur la possibilité d'étendre le passeport mobilité aux sportifs et aux candidats aux concours de catégorie C de la fonction publique. Concernant la mobilité sportive, l'État prend déjà en charge, sous certaines conditions, une partie du coût du transport des jeunes des départements d'outre-mer qui participent à des manifestations sportives en métropole ou dans leur environnement régional. A titre d'illustration, la Guadeloupe a déjà bénéficié en 2004 d'une enveloppe de 365 500 euros attribuée au préfet pour permettre ce type de déplacement. En ce qui concerne l'extension du passeport mobilité aux épreuves orales des concours de catégorie C, elle n'est pas envisagée car la déconcentration de l'organisation de ces concours devrait répondre à cette attente. Il est en effet apparu inutile, lors de la mise en oeuvre du dispositif en 2002, de l'étendre aux épreuves orales des concours de catégorie C au motif que la quasi totalité d'entre elles se déroulaient dans la collectivité même. La ministre de l'outre-mer rappelle à l'honorable parlementaire qu'en 2003, 1 985 Guadeloupéens, en formation continue ou professionnelle, ont bénéficié d'un passeport mobilité pour un coût total de 1 216 804 euros.

Données clés

Auteur : [Mme Gabrielle Louis-Carabin](#)

Circonscription : Guadeloupe (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45519

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5973

Réponse publiée le : 23 novembre 2004, page 9260